

NOS REPRESENTANTS A LA CAP PREPARATOIRE

CAPP des TECHNICIENS

Chef Technicien



Olivier CARLOTTI (PNG)



Albin LIBORIO (PNM)



Michael JUSSIAUME (PNR)



Marcel BAISET (PNC)

Technicien Supérieur



Thierry HOUARD (PNG)



Eric SERANTONI (PNPC)



Michel BOUCHE (PNE)



Cédric GIRAL (PNC)

Technicien



Thierry DAHIER (PNC)



Pierre-Antoine DAVID (PNC)



Thomas LEBARD (PNM)



Franck CHARLIER (AAMP)

CAPP DES AGENTS TECHNIQUES

Agent Technique Principal 1^{ère} classe



Christian BOTTAUD (PNPC)



Bernard RICAUD (PNC)



Modeste SALIGNAT (PNG)



Anne-Marie LABARDESQUE (PNP)

Agent Technique Principal 2^{ème} classe



Isabelle MALAFOSSÉ (PNC)



Armel BONNERON (AAMP)



Frédéric GOULET (PNE)



Xavier KEISER (PNG)

Agent Technique



Karin TOURNEMILLE (AAMP)



Marion BÉNSA (PNM)



Yoann CAILLOT (PNV)



Gwendal RANNOU (PNCaI)



sne-fsu.org/fnef

DEPUIS 40 ANS,
C'EST POUR VOUS
QUE NOUS AGISSONS !
VOTEZ SNE FSU !



Il n'y a pas que le devenir des
espaces protégés qui nous perturbe...

4 DECEMBRE 2014

ELECTIONS

CAP PREPARATOIRE

ESPACES PROTEGES



DEPUIS 40 ANS,
C'EST POUR VOUS
QUE NOUS AGISSONS !
VOTEZ SNE FSU !



Syndicat National de l'Environnement



sne-fsu.org/fnef
Credito : © ddy - Fotolia.com - © Jaxxif - Fotolia.com - © Herveoul - Fotolia.com

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

La **CAP** est une instance de représentation et de dialogue social, chargée d'examiner des **situations relatives aux carrières individuelles des agents titulaires de la fonction publique** (mutations, promotions, titularisation...). Elle peut aussi soumettre des **motions à caractère collectif**.

Les décisions prises en CAP n'ont qu'un caractère consultatif, la décision finale revenant au chef du service concerné. **Pour autant la consultation est obligatoire** pour toutes les décisions de leur compétence.

Les CAP sont consultées de manière systématique, c'est-à-dire quelles que soient les circonstances, dans les cas suivants : titularisation ou prolongation de stage ; mutation ; promotion ; détachement et intégration dans un autre corps ou cadre d'emplois ; licenciement ; exercice du travail à temps partiel ; demande de départ en formation ; désaccord concernant l'évaluation ; démission.

NOS MILITANTS SNE-FSU

- **S'investissent sur tous les dossiers sur le terrain comme dans les instances.**

- **Sont regroupés dans de vraies équipes militantes pour vous représenter dans tous les grades des corps de l'Environnement** (ATE, ATP2, ATP1, TE, TS, CTE) ainsi que dans tous les établissements (ONEMA, ONCFS, Espaces Protégés (Parcs nationaux, AAMP, ATEN et Agence des Aires Marines Protégées).

- **siègent à la CAP Préparatoire des ATE TE et préparent** le travail pour la CAPN qui seule à la compétence et le pouvoir décisionnel.

- **Etudient les situations individuelles des agents, avant chaque CAPP et CAPN, au cas par cas, pour avoir la meilleure analyse possible.**

NOS ENGAGEMENTS

AUPRES DES AGENTS DEPUIS 40 ANS

- **Avec des équipes militantes qui seront réellement présentes**, pour défendre les droits des agents dans toutes les commissions et groupes de travail;
- **Avec des équipes au plus près du terrain**, dans chaque établissement pour entamer un réel dialogue social au plus près du terrain avec les responsables d'établissements ;
- **Avec des élus CAPP et CAPN à votre écoute**, pour vous informer avant et après les réunions;
- **Avec un suivi de l'information aux personnels** par des Flashs, les méls professionnels, un site internet <http://www.sne-fsu.org/sne/> ...

Il n'y a pas que l'environnement qui nous mobilise...

Il n'y a pas que la qualité de l'eau qui nous préoccupe...

Il n'y a pas que le devenir des parcs qui nous perturbe...

Il n'y a pas que l'avenir de la faune qui nous inquiète...



DEPUIS 40 ANS, C'EST POUR VOUS QUE NOUS AGISSONS ! VOTEZ SNE FSU !



DEPUIS 40 ANS, C'EST POUR VOUS QUE NOUS AGISSONS ! VOTEZ SNE FSU !



DEPUIS 40 ANS, C'EST POUR VOUS QUE NOUS AGISSONS ! VOTEZ SNE FSU !



DEPUIS 40 ANS, C'EST POUR VOUS QUE NOUS AGISSONS ! VOTEZ SNE FSU !



LA PLUS-VALUE DU SNE-FSU

CE SONT DES REVENDICATIONS en CAPP POUR

- des règles de gestion, claires, équitable et transparentes;
- La résorption des retards d'avancements;
- L'augmentation des taux promus/promouvables;
- Le maintien des effectifs et moyens de fonctionnement;
- La reconnaissance des métiers et des compétences;
- La revalorisation catégorielle des ATE et TE
- L'amélioration de la formation